



Divorce adresse de vacances

Par **angelespoir**, le **03/08/2011 à 15:02**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir si on est tenu de donner obligatoirement l'adresse du lieu de vacances où l'on se rend avec les enfants pour une semaine au mois d'aout. Je pars à 300km et reste en France.

Par **Gardien**, le **03/08/2011 à 15:36**

Bonjour, non durant vos DVH vous partez ou vous voulez avec les enfants pas besoin de prévenir l'autre parent, par contre ce serait gentil de laisser l'autre parent avoir des nouvelles par téléphone.

Par **mimi493**, le **03/08/2011 à 16:03**

Pour une semaine ... :)

Par **angelespoir**, le **03/08/2011 à 16:09**

Oui je posais cette question car mon ex prétend que puisqu'elle a la garde je dois obligatoirement lui donner l'adresse. rnJe précise que l'autorité parentale a été accordée aux 2 parents conjointement.rnMerci.